

## Inscriptions à la MJC Le Sterenn

Rue Jacques Prévert - Trégunc

MJC - 02 98 50 95 93

ALSH - 02 98 50 41 53

[www.mjctregunc.fr](http://www.mjctregunc.fr)



PORT DU MASQUE  
OBLIGATOIRE !



# INSCRIPTION

Du mercredi 27 avril  
au  
mercredi 6 juillet  
2022

# Accueil de loisirs Passerelle

### Horaires d'accueil de la MJC

#### Période scolaire

Mardi

14h à 18h30

#### Période vacances

Du mardi au vendredi  
9h à 12h et 14h à 18h30

Du mercredi au vendredi  
9h à 12h et 14h à 18h30

Samedi  
10h-12h

### Horaires d'accueil et départ à l'ALSH

7h30-9h30 : Accueil des enfants

*Ouverture possible à 7h, sur demande à l'accueil de la MJC*

11h45-12h : Accueil / Départ des enfants

13h30-14h : Accueil / Départ des enfants

16h45-19h : Départ des enfants



ENFANCE, JEUNESSE, VIE SOCIALE

3-12 ANS

## RENSEIGNEMENTS

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

	Ateliers	Matin	Repas	Après-midi
Mer. 27 avril				
Mer. 4 mai				
Mer. 11 mai				
Mer. 18 mai				
Mer. 25 mai				
Mer. 1 <sup>er</sup> juin				
Mer. 8 juin				
Mer. 15 juin				
Mer. 22 juin				
Mer. 29 juin				
Mer. 6 juillet				



## TARIFICATION MODULEE

Des tarifs modulés en fonction des revenus de votre foyer (nous fournir votre avis d'imposition)

Revenus	Ateliers	Journée	Demie journée
Inférieurs à 16000€	2€	4€	3€
Entre 16001 et 30000€	5€50	7€50	5€50
Entre 30001 et 43000€	10€50	12€50	7€50
Plus de 43000€	11€50	13€50	8€

### Tarif repas : 3,55€

- ⇒ 1€ de réduction par enfant dès 2 enfants d'une même famille inscrits à la journée
- ⇒ Si pour des raisons de santé vous annulez la réservation le jour même, merci de nous prévenir avant 9 heure en téléphonant à l'ALSH au 02 98 50 41 53 ou à la MJC au 02 98 50 95 93.

## RÈGLEMENT

- ⇒ Date limite d'inscription le samedi de la semaine précédente.
- ⇒ Si le quota des places disponibles est atteint, les inscriptions pourront être refusées.
- ⇒ Toute inscription est définitive et sera facturée.
- ⇒ En cas d'annulation pour raisons médicales, seul un certificat médical permet le remboursement de(s) la journée(s).
- ⇒ **Règlement à l'inscription**